

**MAIRIE DE BRENNILIS  
LE BOURG  
29690 BRENNILIS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille dix, le 29 septembre à 18h30.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,  
Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Carole le  
Boulanger, Jérôme Cochenec, Sylvie Birhart, Jean Faillard, Anita Daniel, Berc'hed Troadec

Absent: Alexis Manac'h, excusé, procuration à Jean Faillard

Convocation: 16 septembre 2010

Secrétaire de séance: Olivier Magoariec

\*\*\*\*\*

**Objet :** Projet Maison pour tous / Médiathèque municipale

Le Conseil municipal de Brennilis

Ayant pris connaissance du compte rendu des travaux de la Commission du Patrimoine qui a rencontré deux cabinets d'architecture ayant manifesté de l'intérêt pour le projet de réalisation d'une maison pour tous / médiathèque municipale à Brennilis – le Cabinet Léopold le 23 août 2010, et la SCP Delvaux & Tommy-Martin le 22 septembre – ainsi que, auparavant, le cabinet Jallais,

Après en avoir délibéré, décide par six voix pour, 3 contre et deux de poursuivre l'idée de réalisation d'une maison pour tous / médiathèque municipale, projet devant être multifonctions et inclure le déplacement de la poste ainsi que la réalisation d'un espace de réunion en plus de la bibliothèque/médiathèque et du point cyber.

Sur la base du rapport oral fait par les membres de la Commission du patrimoine, le Conseil décide par ailleurs de confier au cabinet Delvaux et Tommy-Martin la tâche de l'accompagner dans ce projet par la réalisation d'une étude de faisabilité pour un montant estimatif de 3000 € HT

Le Conseil décidé en outre de confier à sa Commission du Patrimoine la préparation d'une version plus détaillée du cahier des charges pour l'étude de faisabilité, ce cahier des charges devant être soumis au Conseil après sa conception en Commission. Le Conseil demande à cet égard à la Commission du patrimoine d'être ouverte à tous les membres du Conseil qui le souhaiteraient lors de l'examen de cette question.

Le Conseil confirme également confirmé le mandat donné à la Commission du patrimoine de réfléchir à l'avenir possible de la salle du Droséra, et prend note du fait que cette salle serait louée durant quelque temps à un assistant maternel de la commune, pendant la période où des travaux seront entrepris au lieu habituel d'exercice de sa profession.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT